

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE  
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 20 juillet 2021 :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2021-0128	6045, montée de Novembre	Ru-901	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La superficie au sol du bâtiment principal projeté par rapport à la superficie du terrain existant de 10,5 % au lieu d'un rapport espace bâti/terrain maximal de 8 %</li> <li>• La préservation d'un pourcentage de 47,7 % du « boisé » ou de l'espace naturel du terrain au lieu de 60 %.</li> </ul>
2.	2021-0160	Lot projeté 45-184 du rang 5 du canton de Beresford du cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne	Va-829	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La préservation d'un pourcentage de 52 % du « boisé » ou de l'espace naturel du terrain au lieu de 60 %.</li> </ul>
3.	2021-0165	24, impasse de l'Érabièrre	Va-805	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La construction d'un garage détaché projeté : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ayant une superficie de 94,76 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 75 mètres carrés</li> <li>○ Ayant une hauteur de 7,57 mètres au lieu de 6 mètres</li> </ul> </li> </ul>
4.	2021-0170	142 A à C, chemin du Tour-du-Lac	Ht-210	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aménagement d'un quai : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ D'une superficie de 35,64 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 20 mètres carrés.</li> <li>○ Dont la longueur totale est de 24,48 mètres au lieu de 15 mètres.</li> </ul> </li> </ul>
5.	2021-0171	144 A à C, chemin du Tour-du-Lac	Ht-210	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aménagement d'un quai : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ D'une superficie de 37,41 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 20 mètres carrés;</li> <li>○ Dont la longueur totale est de 25,43 mètres au lieu de 15 mètres.</li> </ul> </li> </ul>
6.	2021-0176	135, chemin du Lac-des-Sables	Vc-404	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'implantation du bâtiment principal projeté à une distance de 3,08 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 8 mètres;</li> <li>• L'implantation du bâtiment principal projeté à une distance de 18,20 mètres d'un cours d'eau ou d'un lac au lieu d'une distance minimale de 20 mètres;</li> <li>• L'aménagement d'un mur de soutènement à une distance de 9,35 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu d'une distance minimale de 10 mètres;</li> <li>• L'aménagement d'une piscine résidentielle à 8,27 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu d'une distance minimale de 10 mètres</li> </ul>

**Consultation écrite**

2. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19, toute

personne intéressée peut se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures pendant la consultation écrite d'une durée de 15 jours de la publication du présent avis public.

***Modalité pour la consultation écrite***

3. La consultation écrite se fera du 1<sup>er</sup> au 16 juillet 2021.
  4. Toute personne intéressée pourra faire parvenir ses questions et commentaires concernant les demandes de dérogations mineures, par écrit, au plus tard le 16 juillet 2021, à 23 h59, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :
    - Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts  
a/s Service juridique et du greffe  
50, rue Saint-Joseph  
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9
- \*\*\* Attention aux délais postaux applicables \*\*\*
- Par courriel à l'adresse suivante : [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca)
  5. Un rapport des questions et des commentaires reçus sera déposé au conseil municipal avant la prise de décision par rapport aux dérogations mineures.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière